PARC NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 05 décembre 2006

Délibération n°2006-3

Election des Vice-présidents du Conseil d'administration

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29 et R.331-81,

Vu le Règlement Intérieur de l'établissement public Parcs Nationaux de France, approuvé par délibération en date du 5 décembre 2006,

après déroulement du scrutin et dépouillement par les assesseurs,

est déclaré élu premier Vice-président du Conseil d'administration :

Ferdy Louisy

est déclaré élu deuxième Vice-président du Conseil d'administration :

Christian PICHOUD

Le Président du conseil d'administration